

## *Ecole de ST PIERRE DE MONS*

Tél: 05.56.63.07.11- Email. [mairie-stpierredemons@wanadoo.fr](mailto:mairie-stpierredemons@wanadoo.fr)

**L'ensemble de l'école a été organisée selon les directives et mesures sanitaires gouvernementales**

### **DISPOSITIONS GENERALES :**

Les salles et les extérieurs sont aménagés de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.

Les enseignants et le personnel communal doivent porter un masque.

Les classes et la garderie sont dotées d'un produit désinfectant virucide pour le nettoyage des surfaces et de gel hydroalcoolique ainsi que d'essuie-mains en papier et de savon liquide.

Les gestes barrières sont appliqués systématiquement.

Le lavage des mains est fait à chaque entrée et sortie de la classe c'est-à-dire à l'arrivée et à la sortie de l'école, aux récréations, après tous changements d'activités et/ou de lieux et lors des passages aux toilettes.

Les jeux de ballon et de contact seront proscrits ainsi que les objets collectifs. Les enfants utiliseront du matériel individuel et personnel.

### **NETTOYAGE DES LOCAUX**

Avant la reprise : Nettoyage approfondi et désinfection des locaux et du mobilier.

A partir de la reprise : *En fin de journée* : Nettoyage et désinfection des locaux et du mobilier.

*Pendant la pause déjeuner* : Nettoyage et désinfection des sanitaires et de tous les points de contacts (interrupteurs, poignées de portes, rampes, matériel informatique et tous supports pédagogiques utilisés).

*Plusieurs fois par jours* : Aération des classes et désinfection des points de contact.

### **ACCUEIL DES ENFANTS**      **Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école.**

→ Accueil au portail par le personnel communal (principal pour les élémentaires et en bas pour les maternelles)

→ Prise systématique de la température.

→ Lavage des mains à l'entrée en classe.

### **CANTINE :**

→ Positionnement des enfants par groupe classe dans le but de limiter les croisements.

→ Service des repas à table et à la demande.

→ Nettoyage et désinfection quotidiens.

**GARDERIE** : Application des dispositions prises par ailleurs

### **PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT :**

Selon le protocole sanitaire en vigueur, l'élève sera isolé dans une salle dédiée sous la surveillance d'un personnel jusqu'à l'arrivée du ou des responsables de l'enfant.

**Dans l'éventualité d'un cas avéré de COVID 19 au sein de l'école, le dispositif prévu par les autorités sanitaires sera enclenché.**